

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____



DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 31 MARS 2022

Délibération n° DEL2022_03_3

Intitulé : MOBILITE - CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION - CONTRAT DE PROJET

Administration générale - Ressources humaines - Modifications du tableau des effectifs

*

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 25 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 25 mars 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 33 Représentés : 11

Présents :

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Stéphanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Céline DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Monsieur Jean-Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-François LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

Absents :

Monsieur Jean-Louis LUC, Madame Charlotte MASSET

Absents représentés :

Monsieur Sylvain GARAND donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stéphanie ETIENNE, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Alain LOPEZ donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Gilles COTTEY donne pouvoir à

Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Monsieur Francis ALABERT donne pouvoir à Monsieur Jean-François LE PERF, Monsieur Laurent BENARD donne pouvoir à Monsieur Michaël DODELIN, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Madame Sandrine LOLLIER, M. Romain LEFEVRE et Mick LEROY

Monsieur Éric CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Suite au transfert de la compétence mobilité depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes souhaite structurer et développer l'offre de mobilités sur le territoire (services/infrastructures) et accompagner les habitants et les acteurs locaux dans le changement de leurs pratiques.

Pour développer les services de mobilité sur son territoire, la Communauté de Communes a lancé en mars 2022 l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié. Ce plan a pour objectif de déployer la stratégie et les actions à mettre en œuvre à court – moyen terme en termes d'évolution du Vikibus, d'offres de mobilités complémentaires et d'éventuels partenariats de projets sur une échelle plus grande.

La mission de gestion de la compétence mobilité a été confiée à la responsable du service urbanisme, également en charge de la planification (PLUI) et de la bonne instruction des dossiers d'urbanisme.

Afin de lancer les études et projets dans les meilleures conditions et dans un délai maîtrisé, de créer un poste de chargé de mission mobilité, dans le cadre d'un contrat de projet, qui aura pour objectif d'accompagner la prise en main et le développement de cette compétence, sur une durée d'un

Monsieur Jean-Louis LUC est nommé secrétaire de séance.

an, renouvelable une fois. La nécessité de pérenniser ce poste sera ensuite questionnée en fonction des projets décidés et des choix de gestion réalisés.

Le/la chargé(e) de mission mobilité aura pour missions essentielles de contribuer à l'élaboration de la stratégie de mobilité du territoire, de favoriser le déploiement de nouveaux services de mobilité, assurer la promotion de la mobilité, assurer un lien entre la mobilité et la planification territoriale et l'environnement, accompagner le développement de partenariats à l'échelle locale ou régionale.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
 vu le tableau des effectifs de la collectivité,
 considérant le rapport présenté,
 considérant que le projet
 A reçu un avis favorable en Bureau du 22/03/2022

Article 1^{er} – de créer un poste non permanent de chargé de mission mobilité, dans le cadre d'un contrat de projet, sur le grade d'ingénieur territorial à temps complet pour une durée de 1 an renouvelable une fois.

Article 2. - de valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Article 3. - de dire que les dépenses afférentes à ce recrutement sont prévues au chapitre 012 du budget annexe transport 2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
 Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220331-DEL20220303-DE